



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 septembre 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, la représentante de la ville de Rigaud, Édith de Haerne, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la représentante de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

18-09-26-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 44.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant le nombre élevé de citoyens présents dans la salle attendant le point 19 « Période de questions allouée aux citoyens », le préfet propose de déplacer celui-ci au point 3 »;

18-09-26-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en déplaçant le point 19 : « Période de questions allouée aux citoyens » au point 3 décalant ainsi tous les autres points à l'ordre du jour, en modifiant le point 9.2 : « Adoption du projet de règlement numéro 220-2 modifiant le Règlement numéro 220 » pour un dépôt; en retirant les points 8.2 « Présentation du nouveau site web de la MRC » et 12.1.1 « Appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans toponymie (lots 701-702) à Saint-Zotique : octroi de contrat »; en ajoutant les points suivants : 13.2.3 « Avis de non-conformité du projet de construction de l'hôpital de Vaudreuil-Soulanges – réponse du ministère de la Santé et des Services sociaux : dépôt », 13.2.4 « Correspondance du MAMOT – Demande de modification au schéma d'aménagement révisé pour intégrer les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain sur le territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot : dépôt », 14.1.2 « Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie : autorisation », 19.1 « Forum sur la vulnérabilité des eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges », 19.2 « Journée Caravane de santé des sols » et 19.4 « Insertion de la culture dans les projets, comités et tables de la MRC ».

Proposition adoptée.



3. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Réjeanne Bilodeau, citoyenne de la ville de Saint-Lazare, demande comment faire respecter le plan de conservation des milieux naturels de la Ville de Saint-Lazare.

Madame Shella McNally, citoyenne de la ville de Pincourt, demande comment la MRC peut contribuer à la protection et à la conservation du dernier secteur zoné humide (wetlands) de la ville de Pincourt.

Madame Denise Goudreault, citoyenne de la ville de Pincourt, demande si l'étude du dernier secteur zoné humide (wetlands) de la ville de Pincourt sera partagée à la MRC.

Monsieur Michel Pilon, citoyen de la ville de Pincourt, demande si la MRC peut effectuer une étude concernant le marais Rousseau situé sur le territoire de la ville de Pincourt pour confirmer s'il est réellement contaminé et si la MRC peut aider la ville de Pincourt pour que le marais Rousseau devienne une zone humide protégée.

Madame Jeanne Kuhn, citoyenne de la ville de Pincourt, demande si la MRC peut aider à trouver des solutions pour la protection des zones humides sur le territoire de la ville de Pincourt.

Madame Mariette Clément, citoyenne de la ville de Pincourt, demande si la MRC et la Ville de Pincourt sont prêtes à tenir un référendum pour la protection des zones humides sur le territoire de la ville de Pincourt.

Monsieur Rémi Tapp, citoyen de la ville de Saint-Lazare, demande pourquoi dans le secteur Fief de la ville de Saint-Lazare, identifié aire agricole équestre, il y a possibilité de construction sur des terrains de moins de 10 000 p2 alors que le schéma d'aménagement révisé de la MRC ne le permet pas.

Madame Patricia Novas, citoyenne de la ville de Saint-Lazare, demande pourquoi la MRC a émis un certificat de conformité à un règlement de la ville de Saint-Lazare permettant une ouverture de rue et de développement résidentiel dans le secteur Fief, identifié aire agricole équestre, sur des terrains de moins de 10 000 p2 alors que le schéma d'aménagement révisé de la MRC ne le permet pas et elle demande comment la MRC peut protéger les droits agricoles.

Madame Chantal Latreille, de Poste de camionnage en vrac de Vaudreuil-Soulanges inc., demande si les municipalités de Vaudreuil-Soulanges sont informées que le sel de déglacage qu'elles achèteront via le regroupement d'achats avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) proviendra de Bécancour plutôt que d'un fournisseur local.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AOÛT 2018 : ADOPTION

18-09-26-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 29 août 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.



5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1 SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DE LA FONDATION DES ENFANTS DE VAUDREUIL-SOULANGES

Docteure Monique Rozon-Rivest, présidente de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges, présente la mission de la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges qui vise à favoriser l'égalité des chances de développement et de mieux-être des familles et des enfants dans le besoin et d'assurer la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges.

Elle invite les élus à participer au souper-bénéfice annuel de la Fondation qui aura lieu le vendredi 26 octobre 2018 au Château Vaudreuil Pavillon sur le Lac, sous le thème : « La Grande Gastronomie » avec comme chef invité, monsieur Louis François Marcotte.

5.2 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une subvention gouvernementale destinée aux MRC pouvant atteindre 200 000 \$ par année pour soutenir l'organisation et l'exploitation de transport collectif en milieu rural dans le cadre du *Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT l'exploitation prévue en 2019 de deux services de transport collectif hors Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sur le territoire de la MRC, soit :

- le circuit d'autobus « 61 » reliant la ville de Rigaud et la gare de Vaudreuil grâce à une entente de service entre la Ville de Rigaud et le fournisseur EXO - Secteur La Presqu'Île;
- le circuit « Taxibus Soulanges » reliant les municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux, Coteau-du-Lac et le centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield grâce à une entente de services entre les municipalités participantes et le fournisseur Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT que les deux services prévoient générer un total de 23 852 déplacements en 2019;

CONSIDÉRANT le budget d'exploitation du circuit d'autobus « 61 » en 2019, soit :

Revenus	Dépenses
Contribution de la ville de Rigaud : 44 106 \$	Exploitation du service : 209 158 \$
Contribution des usagers : 65 052 \$	
Subvention du MTMDET : 100 000 \$	
Total : 209 158 \$	Total : 209 158 \$

CONSIDÉRANT le budget d'exploitation du circuit de «Taxibus Soulanges » en 2019, soit :

Revenus	Dépenses
Contribution des municipalités clientes : 27 942 \$	Exploitation du service : 184 468 \$
Contribution des usagers : 81 799 \$	Frais de répartition : 21 951 \$
Subvention du MTMDET : 100 000 \$	Promotion : 3 322 \$
Total : 209 741 \$	Total : 209 741 \$



CONSIDÉRANT QUE les budgets proposés respectent les conditions de financement du MTMDET qui exige une contribution locale d'un minimum de 44 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QU'un plan de développement du transport collectif détaillant les deux services offerts sera déposé avec la demande de financement au MTMDET;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à déposer une demande de financement d'un montant de 200 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif* afin de financer l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif en milieu rural, tel que détaillé dans son plan de développement du transport collectif et **de signer** les documents requis à la demande.

Proposition adoptée.

5.3 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR FAVORISER L'INTERCONNEXION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une subvention gouvernementale non récurrente atteignant 100 000 \$ afin de favoriser l'interconnexion des services de transport collectif régionaux dans le cadre du *Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif* du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSIDÉRANT QUE les projets admissibles peuvent prendre plusieurs formes visant à favoriser la concertation, la coordination, l'intégration ou l'optimisation des services de transport collectif régionaux, soit :

- le développement et l'établissement de nouveaux modèles de gestion, d'organisation ou de financement des services de transport collectif régionaux;
- la création ou l'acquisition d'outils technologiques permettant l'intégration de plusieurs modes de transport collectif régionaux et la répartition des usagers à travers les différents services de transport collectif régionaux;
- l'aménagement du territoire en fonction des objectifs de ce sous-volet;

CONSIDÉRANT QUE quatre municipalités de la MRC se situant sur le territoire de la CMM, soit Les Cèdres, L'Île-Cadieux, Pointe-des-Cascades et Vaudreuil-sur-le-Lac, ne sont actuellement pas desservies par le transport en commun d'EXO;

CONSIDÉRANT QUE huit municipalités de la MRC se situant hors du territoire de la CMM, soit Rivière-Beaudette, Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune, ne sont actuellement pas desservies en transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le service actuellement offert aux municipalités de Saint-Zotique, Les Coteaux et Coteau-du-Lac par EXO – Secteur Sud-Ouest ainsi qu'aux municipalités de Vaudreuil-Dorion, Saint-Lazare, Hudson, Pincourt, L'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et Notre-Dame-de-l'Île-Perrot par EXO – Secteur La Presqu'île pourrait être optimisé afin de mieux desservir nos pôles générateurs de déplacements;

CONSIDÉRANT la nécessité de déployer une offre de services qui répond aux besoins de la population tout en assurant un modèle de gestion viable pour les municipalités concernées;



CONSIDÉRANT QUE la capacité de se déplacer est un déterminant social de la santé puisqu'elle facilite l'accès aux soins de santé et de services sociaux, aux services communautaires, à l'éducation, à l'emploi et qu'elle permet de briser l'isolement des personnes vulnérables;

CONSIDÉRANT l'existence d'une panoplie de solutions en transport collectif, notamment par le transport en commun, le transport actif, le covoiturage, le taxibus, l'autopartage, la mise en disponibilité de places vacantes dans les services de transport scolaire et adapté ainsi que le transport communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'optimisation proposé au MTMDET consiste à s'adjoindre les services d'un consultant en transport pour une durée d'une (1) année afin de guider la MRC dans l'identification de solutions viables et adaptées à notre région de concert avec les parties prenantes du milieu municipal, institutionnel, économique et communautaire et la proposition d'un modèle optimal de gestion et de financement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de financement du MTMDET exige une contribution locale de la MRC correspondant à 25 % des dépenses admissibles, ce qui correspond à 33 333 \$ pour la subvention de 100 000 \$ demandée;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la MRC sera prise à même le fonds des politiques de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à déposer une demande de financement d'un montant de 100 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du *Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif* afin de favoriser l'interconnexion des services de transport collectif régionaux, **de signer** les documents requis à la demande; et

de réserver un montant de 33 333 \$ à titre de contribution de la MRC pour la réalisation du projet.

Proposition adoptée.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 10 SEPTEMBRE 2018 : ADOPTION

18-09-26-06 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table régionale d'aménagement du 10 septembre 2018.

Proposition adoptée.

6.2 COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE ET DE LA TABLE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE DU 10 SEPTEMBRE 2018 : ADOPTION

18-09-26-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de sécurité incendie et civile et de la table régionale en sécurité incendie du 10 septembre 2018.

Proposition adoptée.



6.3 COMPTE RENDU DU COMITÉ « INFO TERRITOIRE » DU 13 SEPTEMBRE 2018 : ADOPTION

18-09-26-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité « Info territoire » du 13 septembre 2018.

Proposition adoptée.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

18-09-26-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter la liste MRC 18-09-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-09-26, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.1.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES EN DATE DU 31 AOÛT 2018 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres du conseil le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier sur l'état des finances de la MRC en date du 31 août 2018, et ce, conformément au Code municipal.

7.2 GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI – AIDE FINANCIÈRE – RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q2-R22) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

7.3 BÂTIMENTS

7.3.1 IMPARTITION ET HÉBERGEMENT DES SYSTÈMES ET SERVICES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : OPTION DE RENOUVELLEMENT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'impartition et hébergement des systèmes et services des technologies de l'information de la MRC d'une durée de trois (3) ans avec l'option de deux (2) années supplémentaires pour un montant de six cent vingt-trois mille deux cent quarante-sept dollars et vingt-huit sous (623 247,28 \$), taxes incluses vient à échéance le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire bénéficier de l'option de renouvellement du contrat pour une année supplémentaire couvrant la période du 1^{er} mars 2019 au 1^{er} mars 2020 au montant de 100 331 \$, taxes en sus;



CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires:

- 02 120 00 414;
- 02 130 00 414;
- 02 220 00 414;
- 02 320 00 414;
- 02 400 00 414;
- 02 460 00 414;
- 02 610 00 414;
- 02 702 00 414;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de renouveler le contrat pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services des technologies de l'information de la MRC pour une (1) année supplémentaire, soit du 1^{er} mars 2019 au 1^{er} mars 2020, selon le prix soumis au bordereau des prix pour la première année d'option du contrat initial, soit 100 331 \$, taxes en sus, et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** l'addenda au contrat initial pour la période visée.

Proposition adoptée.

8. COMMUNICATION

8.1 PRODUCTION DE CAPSULES VIDÉOS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES : INFORMATION

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la table communication, présente quatre capsules vidéos produites dans le cadre de la collecte de la matière organique. Elle remercie les municipalités qui s'impliquent avec la table des communications ainsi que monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu. Les capsules seront transmises aux municipalités le 27 septembre 2018 et madame Deschênes les invite à les afficher sur leur site web.

8.2 PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MRC

Ce point est remis à une séance ultérieure.

9. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9.1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Patrick Bousez**, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 220-2 modifiant le Règlement numéro 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** ».

Une présentation du projet de règlement est faite par monsieur le préfet.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.



9.2 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 220

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du projet de règlement et il informe que des copies sont disponibles à l'arrière de la salle.

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), la MRC a adopté un Code d'éthique et de déontologie applicable aux employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de loi 155 (Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec);

CONSIDÉRANT QUE les Codes d'éthique et de déontologie applicables aux employés municipaux doivent maintenant prévoir des règles d'après-mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil du 26 septembre 2018 par le préfet, monsieur Patrick Bousez;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu qu'un règlement portant le numéro 220-2 soit adopté et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. APRÈS-MANDAT

Le Règlement numéro 220 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est modifié par l'ajout, après l'article 4.7, de l'article suivant :

« 4.8 Après-mandat

Il est interdit, dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, aux personnes suivantes :

- 1° le directeur général et son adjoint;
- 2° le secrétaire-trésorier et son adjoint;
- 3° le greffier et son adjoint;
- 4° tout autre employé désigné par le conseil de la municipalité;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité. »

ARTICLE 2.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil le _____ 2018.

Entré en vigueur le _____.



10. SÉCURITÉ

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

10.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

10.3 SÉCURITÉ CIVILE

10.3.1 AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC - PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES MUNICIPALITÉS - PRÉPARATION AUX SINISTRES : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il informe que ce programme d'aide financière a pour but de soutenir les actions de préparation aux sinistres des municipalités locales et que toutes les municipalités devraient avoir reçu cette information de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec.

10.3.2 PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) DU SAUVETAGE HORS RÉSEAU ROUTIER DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique (MSP) a accordé une aide financière de 153 593 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur son territoire et d'acquérir les équipements et le matériel autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le MSP exige de produire et soumettre un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) afin d'accorder une aide financière, cette dernière en vertu du programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière a pour but d'assurer aux citoyens les meilleurs services d'urgence possible où qu'ils se trouvent;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité incendie et civile de la MRC a révisé et accepté le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) du sauvetage hors réseau routier lors de la réunion du 10 septembre dernier;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) du sauvetage hors réseau routier de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

10.3.3 ACHAT DES ÉQUIPEMENTS FAVORISANT LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) DU SAUVETAGE HORS RÉSEAU ROUTIER : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier s'inscrit dans le Plan économique du Québec 2017;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière a pour but d'assurer aux citoyens les meilleurs services d'urgence possible où qu'ils se trouvent;



CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique accorde une aide financière maximale de 153 593 \$ à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur son territoire et de permettre l'achat de matériel et d'équipements dans le but d'accroître la rapidité et l'efficacité des interventions d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QU'un premier montant forfaitaire de 5 000 \$, issu du montant de l'aide financière maximale accordée, est versé à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de faciliter l'élaboration du protocole local d'intervention d'urgence pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE la liste du matériel et des équipements à acquérir en fonction des besoins est autorisée par le ministre de la Sécurité publique, et ce, en date du 28 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sécurité incendie et civile et la table régionale en sécurité incendie de la MRC ont approuvé la liste du matériel et des équipements à acquérir en fonction des besoins des sept services de sécurité incendie qui formeront les équipes d'intervention de sauvetage hors réseau routier sur le territoire de la MRC;

SUMI - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE			
PREMIER PROGRAMME AUTORISÉ PAR LE MSP (adopté au conseil du 24 septembre 2018)		DEUXIÈME PROGRAMME AUTORISÉ PAR LE MSP (résolution du 24 octobre)	
VOLET 2 DE BASE		VOLET 2 DE BASE	
Une motoneige	20 000 \$	Une motoneige	20 000 \$
Une remorque de motoneige	5 000 \$	Une remorque de motoneige	5 000 \$
SOUS-TOTAL	25 000 \$	SOUS-TOTAL	25 000 \$
VOLET 2 SUPPLÉMENTAIRE		VOLET 2 SUPPLÉMENTAIRE	
5 Radios mobiles	6 445 \$	5 Radios mobiles	7 582 60 \$
Vêtement de sauvetage	6 660 \$	Vêtement de sauvetage	
Casques VTT	3 276 \$	Casques VTT	
Raquettes	2 880 \$	17 paires de raquettes	4 690 98 \$
Drone	40 000 \$	Drone	24 294 22 \$
Trousses médicales	1 485 \$	Trousses médicales	
Traineau d'évacuation	5 500 \$	3 traîneaux d'évacuation	19 071 72 \$
		1 chenille pour VTT	4 599 \$
		7 GPS pour VTT avec cartes hors route	5 931 96 \$
SOUS-TOTAL	66 246 \$	SOUS-TOTAL	66 170 485 \$
VOLET 3 - PROJETS SPÉCIAUX		VOLET 3 - PROJETS SPÉCIAUX	
Formation drone	36 217 \$	Formation drone (14 personnes)	20 785 \$
Rémunération de pompiers	14 130 \$	Rémunération	14 130 \$
Exercice de simulation	5 000 \$	Exercice de simulation	5 000 \$
Signalisation	2 000 \$	Signalisation	2 000 \$
		Formation PR 2	17 157 \$
SOUS-TOTAL	57 347 \$	SOUS-TOTAL	54 381 \$
TOTAL	148 593 \$	TOTAL	145 551 \$

g:\conseils\ances\2018\2018-09-26\documents\originals\sum-23-10-2018.docx

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'autoriser l'achat du matériel et des équipements favorisant la mise en œuvre du PLIU en matière de sauvetage hors réseau routier selon les modalités et l'aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre de ce protocole.

Proposition adoptée.

11. COUR MUNICIPALE

11.1 HORAIRE DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE : INFORMATION

Madame France D'Amour, greffière, informe que l'horaire du mardi soir de la cour municipale régionale actuellement de 8 h 30 à 19 h sera modifié et que l'heure de fermeture sera à 16 h 30 à compter du 30 octobre 2018.



12. ENVIRONNEMENT

12.1 COURS D'EAU

12.1.1 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU SANS TOPONYMIE (LOTS 701-702) À SAINT-ZOTIQUE : OCTROI DE CONTRAT

Ce point est remis à une séance ultérieure.

12.1.2 REQUÊTE POUR LA NOMINATION DE DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COBAVER - VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du COBAVER-VS cherche à combler les sièges vacants assignés à la municipalité de Saint-Polycarpe et les villes de Rigaud et Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion ne désire pas siéger sur le conseil d'administration du COBAVER-VS;

CONSIDÉRANT la possibilité de nommer une nouvelle municipalité pour remplacer la Ville de Vaudreuil-Dorion;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Beaudin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

de nommer les municipalités de Saint-Polycarpe et Sainte-Justine-de-Newton et la ville de Rigaud pour combler les trois postes vacants au conseil d'administration du COBAVER-VS.

Proposition adoptée.

12.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.2.1 COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES APPAREILS EN FIN DE VIE CONTENANT DES HALOCARBURES : RETOUR SUR L'OCTROI DE CONTRAT

Faisant suite à la résolution 18-06-26-26 mandatant la MRC de négocier à la baisse le contrat avec Groupe PureSphera inc. pour la collecte, le transport et la valorisation des appareils en fin de vie contenant des halocarbures de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les années 2018, 2019 et 2020 pour une durée de trois ans renouvelable annuellement, monsieur Patrick Bousez, préfet, informe avoir obtenu une baisse de 22 065,89 \$.

12.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

12.3.1 RÉSOLUTION DE LA MRC DE COATICOOK – DEMANDE AU MINISTÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) DE RECONSIDÉRER LES RESTRICTIONS RELIÉES À L'UTILISATION DE SACS COMPOSTABLES POUR LES LIEUX DE COMPOSTAGES DE CATÉROGIE 1 ET 2 : DEMANDE D'APPUI

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12.4 ÉCOCENTRES

12.4.1 TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) DE L'ÉCOCENTRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT



CONSIDÉRANT QUE le contrat de transport et disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'Écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion d'une durée de trois (3) ans selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit une valeur estimée de cinq cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre dollars et quinze cents (590 984,15 \$), incluant en option, les deux (2) ans de renouvellement en faveur de la MRC vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire bénéficier de cette option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour deux (2) années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 05 446;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **renouveler** le contrat de transport et disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) de l'Écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion avec CRI Environnement inc. pour deux (2) années, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix unitaires soumis au bordereau des prix du contrat initial et à **signer** un addenda au contrat initial pour la période visée

Proposition adoptée.

12.4.2 FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – RÉSEAU DES ÉCOCENTRES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture de conteneurs, levée et transport de matières résiduelles pour le réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'une durée de trois (3) ans selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit une valeur estimée d'un million sept cent soixante-douze mille cent soixante-quatre mille dollars et soixante-huit cents (1 772 164,68 \$ incluant en option les deux (2) ans de renouvellement en faveur de la MRC vient à échéance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire bénéficier de cette option de renouvellement du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour deux (2) années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite de la prestation de services de la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **renouveler** le contrat de fourniture de conteneurs, levée et transport de matières résiduelles pour le réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec RCI Environnement inc. pour deux (2) années, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, aux mêmes modalités et conditions, selon les prix unitaires soumis au bordereau des prix du contrat initial et à **signer** un addenda au contrat initial pour la période visée.

Proposition adoptée.



13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

13.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC – RÈGLEMENT NUMÉRO URB-300.18

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 300.18 a pour objet de modifier le Règlement de zonage aux fins de permettre la création de la zone H-603-1 à même une partie de la zone H-603;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 300.18 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 300.18 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

13.1.1.2 MUNICIPALITÉ DES CÈDRES – RÈGLEMENT NUMÉRO 306-8-2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 306-8-2018 a pour objet de modifier le Règlement de construction afin de modifier les dispositions sur les exigences des fondations pour les bâtiments principaux ainsi que les bâtiments agricoles;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 306-8-2018 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 306-8-2018 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

13.1.1.3 VILLE DE SAINT-LAZARE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1045

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1045 a pour objet de modifier le Règlement de zonage aux fins de permettre la réalisation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone H*120;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1045 de la ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 1045 de la ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.



13.1.1.4 VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÉOLUTION NUMÉRO 18-09-783

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 18-09-783 a pour objet d'autoriser la réalisation du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 3101, boulevard de la Gare / Centre de services à la Gare Vaudreuil / lots 3 001 531 et 3 001 534 / zone P3-1002 / CCU n° 18-07-157;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) de la résolution numéro 18-09-783 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;
POUR CES MOTIFS,

18-09-26-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que le conseil **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la résolution numéro 18-09-783 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

13.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

13.2.1 RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONFORMITÉ POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 230-2 PÔLE RÉGIONAL DE SANTÉ - MILIEU DE VIE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

13.2.2 RÉOLUTIONS D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE - DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AFIN D'ENCADRER ET DE LÉGIFÉRER LA FERMETURE DE CARRIÈRES ET SABLIERES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt des documents et il informe que ces résolutions d'appui à la municipalité de Saint-Télesphore concernant leur demande de modification au schéma d'aménagement et de développement de la MRC afin d'encadrer et de légiférer la fermeture de carrières et sablières ont été déposées à la table régionale d'aménagement.

13.2.3 AVIS DE NON-CONFORMITÉ ÉMIS PAR LA MRC AU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES – RÉPONSE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

13.2.4 CORRESPONDANCE DU MAMOT – DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ POUR INTÉGRER LES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il informe que la MRC a 90 jours pour modifier son schéma d'aménagement et de développement pour intégrer la cartographie réalisée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) concernant l'identification de zones potentiellement exposées aux glissements de terrain pour une partie du territoire de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Un avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement auront lieu à la séance du conseil d'octobre à cet effet.



14. DÉVELOPPEMENT

14.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.1.1 FLEURY MICHON - PROJET DE PÔLE AGROALIMENTAIRE : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un bref retour sur la mission effectuée à Pouzauges en France concernant le projet de pôle agroalimentaire de Fleury Michon dans la ville de Rigaud. Il informe que l'objectif de revenir de ce voyage avec une entente signée a été réalisée et cette entente concerne le logement abordable. Monsieur Bousez félicite l'excellent travail des participants à cette mission, soit messieurs Raymond Malo, Simon Bellemare, Hans Gruenwald Jr et Luc Boyer ainsi que mesdames Joanne Brunet et Chantal Lemieux.

14.1.2 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION RÉGIONALE DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la proposition du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à l'endroit de la Table de concertation des préfets de la Montérégie, les quatorze MRC de la Montérégie et la Ville de Longueuil à l'effet de convenir d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie (ci-après l'Entente);

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de développement de la Montérégie déterminées dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que l'Entente permettra notamment l'embauche de ressources dédiées;

CONSIDÉRANT que l'Entente aura une durée de quatre (4) ans, dont trois (3) avec un financement provenant du FARR;

CONSIDÉRANT que la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) sera l'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que le MAMOT s'engage à contribuer à la mise en œuvre de l'Entente en y affectant une somme totale de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant de 300 000 \$, soit 50 % du montant total pour la mise en œuvre de l'Entente;

POUR CES MOTIFS,

18-09-26-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'accepter la proposition d'entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie;

de désigner la Table de concertation des préfets de la Montérégie (TCPM) en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de l'Entente;

de confirmer la participation financière de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'entente sectorielle, en y affectant un montant de l'ordre de cinq mille dollars (5 000 \$) par année;

d'autoriser le préfet à signer au nom et pour le compte de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ladite entente.

Proposition adoptée.



14.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, informe que la réunion du comité transport de la CMM, dont il est président, portant sur la tarification sociale aura lieu le 27 septembre 2018.

16. INTERFACE COURONNE SUD

16.1 BUDGET 2019 DE LA TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, procède au dépôt du document et il informe qu'il y a une très faible augmentation pour la quote-part de la MRC et que le budget demeure presque le même.

16.2 CADRE BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNEL 2019 DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, procède au dépôt du document et il informe que les simulations faites par l'ARTM montrent que les contributions municipales totales de la Couronne Sud sont en baisse par rapport à l'année 2018.

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, soulève qu'il serait pertinent d'embaucher une ressource pour procéder à une analyse des coûts et du plan de l'ARTM afin d'être en mesure de bien questionner sur ces frais de transport imposés aux municipalités.

16.3 DEMANDE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA) AU GOUVERNEMENT DE METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS DURABLES POUR FREINER L'AUGMENTATION DU FARDEAU FISCAL DES ENTREPRISES AGRICOLES : DÉPÔT

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud, procède au dépôt du document et il souligne que toutes les MRC de la Couronne Sud, à l'exception de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, ont appuyé la demande de l'Union des producteurs agricoles (UPA) au gouvernement de mettre en place des solutions durables pour freiner l'augmentation du fardeau fiscal des entreprises agricoles.

16.4 SUIVI DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMM- APPROBATION DU PROJET SOUMIS PAR LA VILLE D'HUDSON DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONCEPTION DE L'AMÉNAGEMENT DES AIRES TOD, EN PLUS D'ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE AU PROJET JUSQU'À CONCURRENCE D'UN MONTANT MAXIMUM DE 100 000 \$: DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document.

17. CULTURE

Aucun sujet traité.



18. AFFAIRES NOUVELLES

18.1 CONGRÈS 2018 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait un bref retour sur le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ayant eu lieu du 20 au 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

19. RAPPORT DES ÉLUS

19.1 FORUM SUR LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et président de la table de l'eau, invite les municipalités et leurs acteurs municipaux concernés à participer au Forum sur la vulnérabilité des eaux souterraines de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le jeudi 11 octobre 2018 à 8 h 30 à la salle communautaire de la municipalité de Saint-Clet.

19.2 JOURNÉE CARAVANE DE SANTÉ DES SOLS

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et président du comité consultatif agricole, informe que la journée Caravane Santé des sols qui a eu lieu le jeudi 13 septembre 2018 a été un franc succès et que lors de cette activité, plus de 65 agriculteurs de Vaudreuil-Soulanges étaient présents.

19.3 INCLUSION DE LA CULTURE DANS LES PROJETS, COMITÉS ET TABLES DE LA MRC

18-09-26-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de consulter un représentant du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) dans les projets, les comités et les tables de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'étudier la possibilité d'y inclure la culture.

Proposition adoptée.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

18-09-26-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 44.

Proposition adoptée.


PATRICK BOUSEZ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier